ALERTE INFO — LA CGT PIERRE FABRE VOUS INFORME

CE QUI S'EST PASSÉ LE 25 JUIN 2026

Le CSEC a été consulté sur la vente du site d'Aignan à **ANJAC Health & Beauty un sous-traitant de l'industrie pharma** . Un site qui emploie **107 salarié(e)s**, qui fonctionne bien, spécialisé dans les sucres cuits médicaux, un secteur en croissance. Malgré cela, la Direction a décidé de le vendre.

Le résultat du vote :

CONTRE — 5 voix	POUR — 16 voix
CGT : 3 voix • FO : 2 voix	Sud Chimie • CFE-CGC • CFTC

Sur 21 voix exprimées, 16 ont validé la vente. Seules la CGT et FO s'y sont opposées. Un syndicat est là pour défendre les intérêts des salarié(e)s : pour Sud Chimie, CFE-CGC et CFTC, voter POUR cette cession en toute connaissance de cause est un choix incompréhensible.

SOUS-TRAITANCE : MÊME AVEC DES « GARANTIES », RIEN DE BON

Profondément attaché(e)s au groupe Pierre Fabre, auquel beaucoup ont consacré toute leur carrière, les salarié(e)s d'Aignan ont le sentiment d'avoir été trahi(e)s. La Direction met en avant des engagements — activité 5 ans, emploi 3 ans — mais **rejoindre une entreprise de sous-traitance n'augure rien de bon, garanties ou pas** :

- Passé 3 ans, plus aucune garantie d'emploi. Passé 5 ans, plus aucune garantie d'activité.
- Pierre Fabre restera client d'ANJAC — mais rien ne l'empêchera demain de choisir un façonnier moins cher. Les salarié(e)s transféré(e)s seront alors en première ligne.
- Prime transport, PEE et abondement, œuvres sociales du CIE : ces acquis liés aux accords Pierre Fabre disparaissent avec le changement de groupe, sans équivalent garanti. Santé et prévoyance : rien n'oblige ANJAC à maintenir le niveau de garanties négocié chez Pierre Fabre.
- Chez ANJAC : 9 sociétés distinctes, 9 CSE séparés, pas d'UES. Une représentation syndicale affaiblie, des NAO à reconstruire de zéro.

LA CGT A DE LA MÉMOIRE : PAU / FAREVA

La vente du site de Pau à Fareva nous avait été présentée exactement de la même façon : *un nouveau départ, des perspectives enthousiasmantes, un avenir radieux.* **La réalité, quelques années après, est tout autre.** Les salarié(e)s transféré(e)s ont vite mesuré l'écart entre les promesses et le quotidien. Même discours, même scénario, mêmes garanties en trompe-l'œil.

ET NOS SITES DANS TOUT ÇA ?

À ce jour, aucune autre annonce n'a été faite. Mais personne n'est naïf : la Direction affiche sa volonté de concentrer ses productions. Et le risque ne se limite pas aux cessions : réorganisations, suppressions ou diminutions de postes peuvent aussi peser lourdement sur nos conditions de travail. La CGT suit ces dossiers de très près.

Si demain des annonces devaient concerner votre site, une seule chose fera la différence : **la solidarité de toutes et de tous**. C'est elle qui permet de peser, de résister et d'imposer un rapport de force. La CGT et ses militant(e)s seront en première ligne, avec vous.

On ne peut pas se satisfaire de voir partir 107 salarié(e)s chez un sous-traitant. Pas à Aignan. Pas ailleurs. Nulle part.

CONTACTS CGT : Vos élu(e)s et délégué(e)s CGT sur chaque site
Frédéric Fabre, DSC CGT — 06 08 26 76 05 • Ludovic Poughon — 06 83 53 28 02

INFO CGT PIERRE FABRE — CESSION DU SITE D'AIGNAN

101 salarié(e)s quittent Pierre Fabre

Le 25 juin 2026, le CSEC a voté sur la vente du site d'Aignan à ANJAC Health & Beauty. Résultat du vote : **16 voix POUR (Sud Chimie, CFE-CGC, CFTC), 5 CONTRE (CGT : 3, FO : 2)**. La délégation CGT a rendu un avis défavorable, une déclaration a été lue en séance, voici les principaux extraits.

Un site rentable, vendu sans nécessité

Comme le rappelle l'avis CGT au CSEC : « le site d'Aignan constitue un fleuron de l'industrie pharmaceutique française », son expertise en sucres cuits médicaux s'inscrivant en lien direct avec le cœur de métier du groupe, dans un secteur aux perspectives de croissance confirmées.

Une logique financière incohérente

La Direction justifie la vente par un refus d'investir à Aignan. Pourtant, ce même projet mobilisera 10 millions d'euros et d'importants moyens humains pour la passation — un coût que la Direction minimise. Pour la CGT, « la cession n'est pas une nécessité économique, mais un choix stratégique contestable ».

Aucune garantie solide pour les salarié(e)s

→Maintien de l'activité garanti 5 ans seulement, de l'emploi 3 ans seulement

→Un dispositif de « back-up » prévu par Pierre Fabre, créant un risque de mise en concurrence directe et une inquiétude légitime à l'issue du contrat

→ANJAC : 9 sociétés distinctes, pas d'UES, pas de force groupée et représentation syndicale très limitée

Une rémunération menacée

Les entreprises de façonnage révisent structurellement les avantages sociaux à la baisse. La perte du dispositif RUSCUS des avantages liés au CIE , des primes spécifiques liées à Pierre Fabre laisse présager à moyen termes une diminution significative de la rémunération annuelle globale **c'est un recul social inacceptable.**

Comme pour les orientations stratégiques Scale Up la CGT a rendu un **AVIS DÉFAVORABLE au projet de cession du site d'Aignan**

Vous êtes salarié Aignan, vous vous posez des questions ? prenez contact avec nous, nous pouvons même avant votre transfert définitif vous nommer RSS (représentant syndical de section) CGT afin de vous permettre d'agir de façon officielle sur le site.

Contacts : DSC CGT . F.Fabre 0608267605 : Ludovic Poughon 0683532802

AVIS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CENTRAL
Projet de cession du site d'Aignan 25 juin 2026 — Délégation CGT

I. **Préambule** : La CGT a pour principe de s'opposer aux cessions et aux externalisations.
Le site d'Aignan constitue un fleuron de l'industrie pharmaceutique française. Son expertise en matière de sucres cuits médicaux s'inscrit en lien direct avec le cœur de métier du groupe, dans un secteur qui présente des perspectives de croissance confirmées lors des différentes stratégies de l'entreprise.

II. **Incohérence stratégique**
Proposition changement de texte : La Direction justifie la vente du site d'Aignan par un refus d'y investir davantage. Pourtant, ce même projet mobilisera **10 millions d'euros** et d'importants moyens humains pour organiser la passation des activités — un coût réel, financier et social, que la Direction minimise.
Cette logique devient encore plus difficile à comprendre quand on observe, en parallèle, que le groupe a récemment pris une participation au capital d'un gestionnaire d'autoroutes — un secteur qui n'a manifestement aucun lien avec le cœur de métier pharmaceutique de Pierre Fabre.

Tous ces éléments prouvent que les moyens existent pour continuer le développement de son activité au sein du groupe. La cession n'est pas une nécessité économique, mais un choix stratégique contestable.

III. **Absence de garanties pour les salariés**

- Aucune garantie de maintien de l'activité au-delà de 5 ans et d'emploi au-delà de 3 ans
- Un dispositif de back-up prévu par Pierre Fabre, créant un risque de mise en concurrence directe qui peut générer une inquiétude des salariés à l'issu du contrat

IV. **Impact sur la rémunération**
Au-delà des déclarations d'intention du repreneur, la réalité des entreprises de façonnage est connue : les avantages sociaux y sont structurellement revus à la baisse.
ANJAC est constitué de sociétés distinctes, et non d'une UES, avec une représentation syndicale très limitée, fragilisant de fait la défense des droits des salariés.
En particulier, la perte du dispositif RUSCUS ainsi que des avantages attachés au CIE laisse présager à terme une diminution significative de la rémunération annuelle globale, ce qui constitue un recul social inacceptable.

V. Vote
AVIS DÉFAVORABLE au projet de cession du site d'Aignan
La délégation CGT au CSEC — 25 juin 2025